



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

NUMÉRO 2026-001

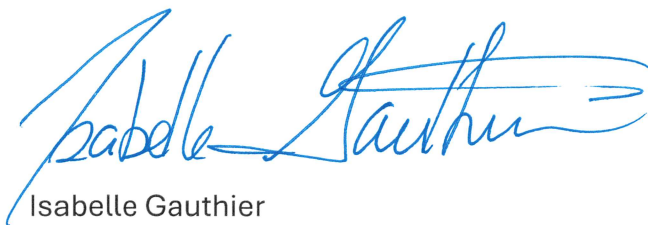
Avis est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorières, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Casimir qui aura lieu le lundi 13 juillet 2026 à 19h30 au 220 boulevard de la Montagne à Saint-Casimir, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Lot 4 798 747 / 792 Chemin de l'île Grandbois / Zone résidentielle de faible densité en milieu agricole

Demande 2026-001, faite le 11 juin 2026 par Mme Véronique Lemire et M. Philippe Côté, propriétaires du 792 Chemin de l'île Grandbois (lot 4 798 747), en regard d'un projet de construction d'un bâtiment agricole complémentaire (écurie) et d'une cour d'exercice en cours avant de la résidence, lesquels contreviennent à l'article 7.4 du Règlement de zonage 139-2015.

Toute personne intéressée pourra, avant que le conseil ne prenne sa décision sur cette demande, transmettre ses commentaires par écrit avant le 10 juillet 12h00 (midi) à la Municipalité de Saint-Casimir, 220 boulevard de la Montagne Saint-Casimir QC G0A 3L0 ou par courriel à isabelle.gauthier@saint-casimir.com

DONNÉ À SAINT-CASIMIR, ce 25^e jour de juin 2026


Isabelle Gauthier

Directrice générale et greffière-trésorière

